



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 349
Transformation publique



PROGRAMME 349
Transformation publique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry LAMBERT

Délégué Interministériel à la transformation publique

Responsable du programme n° 349 : Transformation publique

Le programme 349 « Transformation publique » est placé sous la responsabilité du délégué interministériel à la transformation publique depuis 2021. Ce programme a connu une évolution rapide de son périmètre et de sa maquette au cours des précédents exercices.

En 2022, le périmètre du programme 349 a été élargi pour intégrer, au-delà du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), les crédits de fonctionnement de la DITP dont la mission consiste à assurer la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement (action relative à l'accompagnement du changement de l'action publique).

Deux types d'évolution de la maquette du programme 349 ont ensuite caractérisé la gestion de l'exercice 2023.

Tout d'abord, la création de deux nouvelles actions. La première action portait sur les Conseillers Numériques France Services. L'arbitrage budgétaire rendu à l'été 2022 prévoyait en effet le portage des crédits relatifs aux conseillers numériques des maisons France Services par le programme 349 à compter de l'exercice 2023. Cette action a ensuite fait l'objet d'un transfert en base à compter de 2024. La deuxième action porte sur le renouveau démocratique. Les actions du Centre Interministériel de la Participation Citoyenne de la DITP ont ainsi été mises en œuvre selon les orientations du ministre délégué chargé du Renouveau démocratique.

L'évolution de la maquette budgétaire par centres financiers en cours de gestion 2023 a ensuite permis de modifier en profondeur la capacité d'intervention du programme 349 auprès des administrations déconcentrées. **La création de 18 budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux** au sein du programme place les préfets de Région et les SGAR comme responsables des crédits mis à leur disposition par le responsable de programme. Chaque BOP régional est désormais doté d'unités opérationnelles (UO) départementales et d'une UO régionale. Ce schéma offre plus de souplesse en gestion que l'organisation qui prévalait jusqu'à présent, avec les seules UO régionales initialement créées au titre du FTAP « Organisation territoriale de l'État » (OTE). Cette évolution est cohérente avec la stratégie de la DITP et la circulaire PM n° 6251-SG du 10 mars 2021 relative à l'accélération de la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires.

Que ce soit au travers du FTAP ou des autres actions du programme, l'objectif de la DITP vise une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

Le fonds de transformation de l'action publique (FTAP)

Le FTAP est un puissant levier pour accélérer les projets à fort impact des administrations. Aucune transformation ambitieuse ne peut réussir sans investissement pour concevoir et développer les nouveaux modes de faire et accompagner le changement. Suivant ce constat, le FTAP a été doté de 1,11 milliard d'euros au travers de deux enveloppes successives. Cet investissement inédit a permis de cofinancer 149 projets. Les projets de transformation sont sélectionnés par un comité d'investissement donnant lieu à la signature d'un contrat de transformation, permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues (avec l'objectif d'au moins 1 € d'économie pour 1 € investi) ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat.

L'année 2023 a été marquée par l'achèvement de plusieurs projets ayant bénéficié des premières attributions de crédits, permettant d'enclencher la phase de bilan. Les retards constatés jusqu'à présent dans l'exécution des projets sont induits par des raisons liées aux contraintes réglementaires (ex : processus de passation des marchés) et par des chocs exogènes tels que la crise sanitaire ayant entraîné un glissement complet de calendriers incompressibles. Dans un effort de sincérisation budgétaire, la DITP a proposé des reprises de crédits en échange de réouvertures échelonnées sur les exercices ultérieurs au gré de la maturité effective des projets.

En 2023, 7 comités d'investissement impliquant la DITP, la DB et la DINUM, ont retenu 16 projets, 5 guichets thématiques de la DINUM et un dispositif de crédits déconcentrés du FTAP placé sous la responsabilité des SGAR, pour un cofinancement FTAP totalisant 87,69 M€ pour la période de 2023 à 2026. Parmi les lauréats se trouvent notamment des guichets thématiques de la DINUM (Cloud, Design et accessibilité, Numérique écoresponsable, Campus, Opérer en confiance et en qualité des produits numériques interministériels) pour 18 M€ et des projets liés à la procédure pénale numérique (PPN) pour près de 18 M€, ou encore des projets à forte dimension informatique (SI SIAO de la DIHAL, SI décrochage scolaire de la DGESCO, Plateforme mutualisée RPA du SEMSIRH).

Outre ces lauréats, un nouveau dispositif de gestion déconcentrée des crédits du FTAP a été ouvert avec une enveloppe de 14 millions d'euros, à la main des SGAR et des préfets adjoints Moyens et Modernisation, devenus responsables de BOP régionaux. Les projets émanant des expressions de besoin au plus proche du terrain sont retenus par les SGAR, avec avis des comptables budgétaires régionaux, selon un cahier des charges du FTAP adapté au contexte déconcentré. Si la mise en place estivale du dispositif n'a pas permis son plein essor en 2023, les projets pourront être réalisés en 2024 sur les bases ainsi posées.

En termes d'exécution des crédits du FTAP, l'année 2023 constitue une année charnière marquée par le début du rattrapage des retards d'exécution sur les projets cofinancés par le FTAP et le renouvellement intégral de l'équipe, renforcée par 4 directeurs d'investissement et un responsable budgétaire au dernier trimestre. Leurs travaux de revue des portefeuilles de projets ont permis de mieux maîtriser la fin de gestion que sur les exercices précédents, avec un rattrapage d'une partie des paiements en retard (plus de 50 M€ décaissés en décembre 2023 contre moins de 10 M€ en décembre 2022), et de procéder à des reprises de crédits sur certains projets.

Fin 2023, les 149 projets ou guichets retenus totalisaient ainsi 862,07 M€ de co-financements initiaux. Les reprises de crédits intervenues pour 38,44 M€ portent le montant net de crédits FTAP attribués à 823,63 M€, dont 739,81 M€ sur la première enveloppe (90 %) et 83,82 M€ sur la deuxième enveloppe (10 %). L'exécution cumulée des crédits ouverts sur le FTAP s'élevait à 638,69 M€ en AE et 548,84 M€ en CP (dont 14,65 M€ de transferts), ce qui correspond respectivement à 88 % des AE et 84 % des CP programmés dans les contrats de transformation de 2018 à 2023.

Les autres actions du programme 349

S'agissant de l'accompagnement du changement de l'action publique par la DITP, l'année 2023 a été marquée par les évolutions de l'outil PILOTE et de la plateforme Services Publics+, l'accompagnement des administrations par les équipes d'experts et de consultants internes de la DITP pour réussir leurs transformations, et la conduite de travaux sur la simplification des démarches et d'amélioration de la qualité de service pour les usagers. Des crédits ont également été mis à disposition des SGAR pour des dépenses déconcentrées d'appui à la communication territoriale sur les politiques prioritaires du Gouvernement et de lutte contre les incivilités.

La DITP a intégré des effectifs du Conseil National de la Refondation (CNR), dans un contexte où la « méthode CNR » arrive à maturité et poursuit son essaimage dans les territoires. Animée par les Préfets, cette méthode continue à être déployée sur le terrain pour constituer des coalitions d'acteurs sur des objets de politiques publiques à fort enjeux comme l'école et la santé.

Le Centre Interministériel de la Participation Citoyenne a appuyé l'organisation de plusieurs consultations et démarches de participations citoyenne et a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'application Agora en 2023.

Enfin, le programme 349 a porté des dépenses en faveur des conseillers numériques France Services, au travers d'une convention de financement avec l'ANCT pour 3,2 M€ et d'une convention de mandat avec la Caisse des dépôts et consignations pour 39 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR 2.1 : Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

INDICATEUR 2.2 : Mise en œuvre des projets financés par le FTAP

OBJECTIF 3 : Développer un pilotage territorialisé et plus efficace de l'action publique par la donnée et en rendre compte au citoyen

INDICATEUR 3.1 : Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique

INDICATEUR 3.2 : Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE)

OBJECTIF 4 : Assurer la transparence auprès des citoyens et usagers des résultats des services publics

INDICATEUR 4.1 : Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics +

OBJECTIF 5 : Proposer une offre de service de conseil interne à l'Etat adaptée aux besoins des administrations

INDICATEUR 5.1 : Note d'appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

| | Unité | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Cible | 2023 Réalisation | Atteinte de la cible | 2024 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection | jours | 45 | 90 | 45 | Non déterminé | donnée non renseignée | 45 |
| Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé dans les six mois suivant leur sélection | % | 30 | 60 | 90 | 100 | cible atteinte | 100 |

Commentaires techniques

Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sources des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de dépôt du projet complet (après accompagnement le cas échéant) et la date de validation des projets lauréats par le comité d'investissement du FTAP

Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : Ratio du nombre de projets pour lesquels le contrat est signé dans les six mois* après leur sélection et du nombre de projets sélectionnés en comité d'investissement (*anciennement : contrats signés l'année de la sélection des projets)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Délai d'instruction moyen des projets

La sélection et le suivi des projets lauréats du FTAP sont assurés par un comité d'investissement présidé par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et, en cas d'empêchement, par le délégué interministériel à la transformation publique. Les projets financés par un co-financement du FTAP supérieurs à 3 M€ sont approuvés dans les comités d'investissement effectivement présidés par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

La DITP a profondément revu les modalités de sélection des projets co-financés par le FTAP afin de tenir compte des enseignements tirés du FTAP 2018-2022 :

- Fin des appels à projet : les candidats peuvent déposer leur projet au fil de l'eau et les projets sont également approuvés au fil de l'eau jusqu'à l'épuisement des crédits
- Une sélection en deux temps : la présélection et l'approbation afin de vérifier en amont l'éligibilité d'un projet et de réduire le délai entre la décision du comité d'investissement et le démarrage effectif du projet

- Un accompagnement en amont par la DITP et la DINUM afin de sécuriser la préparation et l'exécution des projets
- Un suivi renforcé à chaque jalon du projet afin de pouvoir décider rapidement la poursuite ou l'arrêt du projet en cas de difficulté rencontrée dans sa mise en œuvre.

En ce qui concerne le délai constaté entre la candidature des dossiers et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, le délai d'instruction minimal des projets est entre 1 mois et demi et 2 mois. Cette durée incompressible s'explique par les différentes étapes qui jalonnent la sélection des projets candidats au FTAP, qui garantissent la rigueur de la sélection : instruction au fond des projets par les différentes administrations concernées (DITP, DB, DINUM) ; instruction par les membres du comité d'investissement ; auditions des candidats pour lesquels des précisions ou éclaircissements sont jugés nécessaires.

Le délai d'instruction moyen varie en fonction du degré de maturité des projets présentés et du besoin d'accompagnement qu'ils nécessitent avant d'être présentés ou non en comité de financement.

1. **Phase de pré-sélection** : La première étape du processus de candidature débute avec une manifestation d'intérêt écrite par le porteur, suivie du remplissage d'une **fiche d'idéation**, fournie par le FTAP. Cette fiche est soumise au comité d'investissement du FTAP qui donne une orientation au porteur. Ceci permet d'éviter au porteur d'investir du temps dans la constitution d'un dossier de candidature alors qu'il a peu de chance d'obtenir un financement.
2. **Phase de préparation** : Lorsqu'un projet est présélectionné, le comité d'investissement nomme un rapporteur qui aura pour mission d'accompagner le porteur dans la préparation de sa candidature. Cette phase de préparation doit permettre de vérifier que le projet répond bien aux objectifs et aux critères de sélection du FTAP et les conditions de réussite sont réunies.
3. **Phase d'approbation** : La phase de préparation se termine quand le rapporteur constate que le projet est arrivé à maturité pour être lancé, que la planification et l'organisation du projet sont structurés, que le soutien des sponsors est démontré, que le calcul du retour sur investissement et l'impact pour les agents et les usagers sont documentés de manière satisfaisante, que le projet de contrat de transformation est dûment complété. Le porteur du projet est alors invité à présenter sa candidature avec le rapporteur qui l'a accompagné au Comité d'investissement. En cas de décision favorable, un contrat de transformation doit être signé entre le délégué interministériel à la transformation publique et les porteurs du projet.

Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé dans les six mois suivant leur sélection

L'expérience a montré que la phase de contractualisation suivant l'annonce des lauréats est chronophage du fait des nombreux échanges nécessaires à stabiliser le contenu des contrats, notamment les économies escomptées. Cet indicateur vise donc à suivre les efforts entrepris pour réduire ce temps de contractualisation, responsable d'une partie des sous-consommations de crédits constatées sur le P349.

Un délai moyen de plus de 5 mois était constaté pour les 4 premiers appels à projet pour stabiliser et approuver les contrats de transformation, dont la signature déclenche la possibilité de mise à disposition des fonds. En 2021, tous les contrats de transformation des appels à projets des années précédentes n'ayant pas encore fait l'objet d'une contractualisation ont été signés à part un contrat pour lequel des discussions complémentaires sont nécessaires. Sur les deux appels à projet de 2021, trois lauréats ont finalisé la procédure de contractualisation en 2021.

En 2022, plusieurs contrats ont nécessité des échanges afin de consolider les indicateurs de résultats, les perspectives d'économies ainsi que l'architecture budgétaire. Par ailleurs, deux comités d'investissement ont eu lieu en fin d'année (novembre et décembre 2022) ; de fait les contrats de transformation correspondants aux derniers projets sélectionnés en 2022 ont été signés début 2023.

En 2023, 7 comités se sont tenus (7 février, 17 mars, 21 avril, 23 mai, 4 et 20 juillet et 10 novembre).

Ils ont donné lieu à la sélection de 16 nouveaux projets et 5 guichets thématiques de la DINUM, dont les contrats de transformation ont tous été signés en cours d'année, excepté pour les projets retenus au comité de novembre, dont la signature est en phase d'achèvement au 1^{er} trimestre 2024. L'objectif a donc été atteint pour l'année 2023, malgré le renouvellement complet de l'équipe du FTAP.

Précision utile : cet indicateur retraçait initialement les contrats signés dans l'année de la sélection des projets.

OBJECTIF

2 - S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR

2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Cible | 2023 Réalisation | Atteinte de la cible | 2024 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers | % | 62 | 44 | 70 | 64 | amélioration | 80 |
| Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents | % | 100 | 100 | 90 | 100 | cible atteinte | 80 |

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats. L'impact direct sur les agents et/ou usagers est également signalé par les porteurs de projets.

Mode de calcul : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets du FTAP sélectionnés dans l'année

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents

Sur l'année 2023, concernée par l'indicateur, 16 projets, 5 guichets thématiques DINUM et le dispositif du FTAP déconcentré ont été retenus. Si l'on considère seulement ces 22 références, l'impact direct sur les agents est de 100 % (22) et l'impact direct sur les usagers est de 64 % (14).

Plus globalement, parmi les 149 projets retenus jusqu'à la fin 2023, le taux portant sur l'impact direct sur la qualité de service aux usagers est de 67 % (100 projets), et le taux portant sur l'impact direct sur la qualité de travail des agents s'établit à 87 % (130 projets).

INDICATEUR

2.2 – Mise en œuvre des projets financés par le FTAP

(du point de vue du contribuable)

| | Unité | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Cible | 2023 Réalisation | Atteinte de la cible | 2024 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Part des projets achevés | % | Non déterminé | 32 | 60 | 35 | amélioration | 75 |
| Retour sur investissement constaté des projets financés | % | 1,4 | 1,5 | 1,4 | 1,4 | cible atteinte | 1,4 |

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

Mode de calcul : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Part des projets achevés

A la fin 2023, parmi les 149 projets retenus en comité d'investissement, 38 (26 %) sont finalisés, 14 (9 %) ont été stoppés, 27 (15 %) ont fait l'objet d'une contractualisation récente (23 en 2023 et 4 en cours début 2024), 70 (48 %) suivent leur cours.

Retour sur investissement

Les économies prévisionnelles déclarées par les porteurs de projets résultent de la réduction des coûts de fonctionnement et des emplois supprimés ou redéployés.

En plus de ces économies « directes », les projets lauréats génèrent aussi des économies « indirectes » pérennes, qui peuvent être liées soit à l'« évitement » de dépenses certaines ou très probables en l'absence de la réalisation du projet (réduction de coûts de contentieux et d'investissements etc.), soit à une plus grande efficacité de politiques publiques grâce aux projets menés (par exemple, une politique de prévention accrue qui réduit la mobilisation de dispositifs publics de prise en charge).

Au-delà des économies, certains projets ont permis d'augmenter le niveau de ressources perçues par l'État (optimisation des processus de recouvrement, lutte contre la fraude), avec des recettes complémentaires annuelles (recettes fiscales principalement).

Ce retour sur investissement a été calculé dans la suite des précédents résultats en considérant les économies déclarées par 130 porteurs de projets (exclusion des projets en cours de contractualisation ou stoppés) bénéficiant de près de 748 M€ de financements sur le FTAP.

A ce jour, la DITP ne dispose pas d'éléments pour être plus ferme à l'égard des estimations des porteurs, faute de pouvoir contre-estimer ou d'évaluer les économies avérées.

OBJECTIF

3 – Développer un pilotage territorialisé et plus efficace de l'action publique par la donnée et en rendre compte au citoyen

INDICATEUR

3.1 – Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Cible | 2023 Réalisation | Atteinte de la cible | 2024 Cible |
|--|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique | Nb | Sans objet | Non déterminé | 1 700 000 | 330 000 | absence amélioration | 1 700 000 |

Commentaires techniques

Le nombre annuel de visiteurs uniques du baromètre des résultats de l'action publique est mesuré pour la nouvelle version du site publiée au printemps 2023. La période s'étend du 1^{er} avril au 31 décembre 2023.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le baromètre de l'action publique a fait l'objet d'une nouvelle version mise en ligne en avril 2023, avec un design entièrement revu (<https://www.gouvernement.fr/politiques-prioritaires>). Celle-ci n'a pas bénéficié d'une mise en visibilité suffisante auprès du grand public tout au long de l'année. Il s'agit néanmoins d'un nouveau support d'information sur l'avancement des politiques prioritaires du Gouvernement, depuis leur ambition portée au niveau national jusqu'à leur mise en œuvre au niveau territorial.

Cette nouvelle version permet aux utilisateurs :

- de consulter les résultats d'un axe pris dans son ensemble, à l'appui de statistiques dédiées et de fiches explicatives (par exemple : « Atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays »)
- de consulter, parmi 60 chantiers, regroupés par axes ou thématiques (Écologie, Culture, ...), les résultats pour un territoire donné, du niveau national à la maille départementale.

Des actions de communication spécifiques ont été mises en œuvre le dernier trimestre 2023 afin d'augmenter la fréquentation du baromètre de l'action publique.

INDICATEUR

3.2 – Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE)

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Cible | 2023 Réalisation | Atteinte de la cible | 2024 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE) | % | Sans objet | Non déterminé | 100 | 76 | absence amélioration | 100 |

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le non-respect de la cible est lié au fait que le déploiement de PILOTE en territoires est récent (il s'est terminé fin 2023) et que tous les acteurs territoriaux ne se sont pas encore complètement approprié l'exercice. Par ailleurs, il y a des chantiers pour lesquels la maille de pilotage territorial reste encore à clarifier.

OBJECTIF

4 – Assurer la transparence auprès des citoyens et usagers des résultats des services publics

INDICATEUR

4.1 – Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics +

(du point de vue de l'utilisateur)

| | Unité | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Cible | 2023 Réalisation | Atteinte de la cible | 2024 Cible |
|--|-------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics + | Nb | Sans objet | Non déterminé | 2 300 000 | 2 480 000 | cible atteinte | 2 300 000 |

Commentaires techniques

A partir des informations issues des outils de le DITP (mis en œuvre en remplacement de l'outil ATT Internet à la demande du SIG à partir du 19 mars 2023), les données suivantes sont relevées en 2023 : 2 480 000 de visiteurs uniques et 11 000 000 de pages vues.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La plateforme Services Publics+ (<https://www.plus.transformation.gouv.fr/>) gagne en notoriété auprès des Français au travers de plusieurs actions :

- Le référencement naturel sur les grands moteurs de recherche, grâce à la remontée automatisée des avis des usagers publiés avec « Je Donne Mon Avis avec SP+ » (JDMA SP+). Environ 70 % de la fréquentation de la plateforme est issue de moteurs de recherche comme Google ou Bing.
- Le déploiement du programme Services Publics+ progresse au sein des réseaux de service public, qui se sont davantage approprié le dispositif « JDMA avec SP+ ». Depuis le 7eme CITP du 9 mai 2023, les critères d'évaluation du déploiement du programme ont été revus à la hausse, ce qui incite les réseaux à promouvoir le dispositif (bannières dans les démarches en ligne, et pas uniquement en page d'accueil).
- L'actualisation des contenus associés aux huit engagements du service public. Chaque mois, des portraits d'agents agissant pour améliorer la qualité du service rendu sont publiés sur la plateforme Services Publics+ et relayés sur les réseaux sociaux.

OBJECTIF

5 – Proposer une offre de service de conseil interne à l’Etat adaptée aux besoins des administrations

INDICATEUR

5.1 – Note d’appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations

(du point de vue de l'utilisateur)

| | Unité | 2021 Réalisation | 2022 Réalisation | 2023 Cible | 2023 Réalisation | Atteinte de la cible | 2024 Cible |
|--|------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Note d'appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations | Note sur 5 | Sans objet | Non déterminé | 5 | 4,9 | absence amélioration | 5 |

Commentaires techniques

Moyenne de l'évaluation globale de la qualité d'intervention de la DITP sur un ensemble de 12 missions conduites par la DITP au bénéfice des administrations en 2023, entièrement internalisées ou avec l'appui de prestataires externes.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les administrations accompagnées par la DITP dans leurs projets de transformation soulignent le professionnalisme, la posture et l'apport méthodologique des agents de la DITP, ainsi que leur capacité à accélérer les projets dans des délais contraints et des écosystèmes complexes. Les axes d'amélioration portent principalement sur l'issue des interventions (aide à la priorisation des actions identifiées à mettre en œuvre, approfondissement des transferts de compétences, réunion de suivi plusieurs mois après l'accompagnement).

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i> | | | | | | | |
| 01 – Fonds pour la transformation de l'action publique | 4 600 000 | 125 946 250 63 707 552 | 71 970 000 28 074 676 | 38 983 750 18 406 468 | -4 695 756 | 241 500 000 105 492 940 | 241 500 000 |
| 02 – Accompagnement du changement de l'action publique | | 14 640 000 16 649 728 | 2 000 000 4 462 113 | 410 000 810 649 | | 17 050 000 21 922 490 | 17 050 000 |
| 03 – Conseillers numériques France Services | | 6 262 623 | | 44 000 000 35 097 377 | | 44 000 000 41 360 000 | 44 000 000 |
| 04 – Renouveau démocratique | | 100 000 1 203 079 | | 182 060 | | 100 000 1 385 139 | 100 000 |
| Total des AE prévues en LFI | 4 600 000 | 140 686 250 | 73 970 000 | 83 393 750 | 0 | 302 650 000 | 302 650 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | -474 491 | | -29 250 394 (hors titre 2) | | | -29 724 885 | |
| Total des AE ouvertes | 4 125 509 | | 268 799 606 (hors titre 2) | | | 272 925 115 | |
| Total des AE consommées | 0 | 87 822 982 | 32 536 789 | 54 496 554 | -4 695 756 | 170 160 569 | |

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i> | | | | | | | |
| 01 – Fonds pour la transformation de l'action publique | 4 600 000 | 110 220 000 65 707 264 | 45 288 000 45 251 165 | 30 192 000 35 082 851 | 9 581 864 | 190 300 000 155 623 144 | 190 300 000 |
| 02 – Accompagnement du changement de l'action publique | | 14 640 000 14 761 644 | 2 000 000 4 167 398 | 410 000 753 579 | | 17 050 000 19 682 622 | 17 050 000 |
| 03 – Conseillers numériques France Services | | 6 262 623 | | 44 000 000 35 097 377 | | 44 000 000 41 360 000 | 44 000 000 |
| 04 – Renouveau démocratique | | 100 000 684 427 | | 182 060 | | 100 000 866 487 | 100 000 |
| Total des CP prévus en LFI | 4 600 000 | 124 960 000 | 47 288 000 | 74 602 000 | 0 | 251 450 000 | 251 450 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | -474 491 | | +995 146 (hors titre 2) | | | +520 655 | |
| Total des CP ouverts | 4 125 509 | | 247 845 146 (hors titre 2) | | | 251 970 655 | |
| Total des CP consommés | 0 | 87 415 958 | 49 418 563 | 71 115 867 | 9 581 864 | 217 532 253 | |

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------|
| | | | | | | | |
| 01 – Fonds pour la transformation de l'action publique | 3 500 000 | 45 900 000 66 275 850 | 26 775 000 34 313 307 | 3 825 000 11 887 967 | 1 766 524 | 80 000 000 | 80 000 000 114 243 647 |
| 02 – Accompagnement du changement de l'action publique | | 11 925 000 4 853 575 | 3 000 000 2 729 408 | 275 000 713 942 | | 15 200 000 | 15 200 000 8 296 925 |
| 03 – Conseillers numériques France Services | | | | | | 0 | 0 0 |
| 04 – Renouveau démocratique | | | | | | 0 | 0 0 |
| Total des AE prévues en LFI | 3 500 000 | 57 825 000 | 29 775 000 | 4 100 000 | 0 | 95 200 000 | 95 200 000 |
| Total des AE consommées | 0 | 71 129 425 | 37 042 715 | 12 601 908 | 1 766 524 | | 122 540 572 |

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | Total hors FdC et AdP prévus en LFI | Total y.c. FdC et AdP |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------------------|----------------------------|
| | | | | | | | |
| 01 – Fonds pour la transformation de l'action publique | 3 500 000 | 99 146 214 76 328 161 | 57 835 291 24 576 943 | 8 262 184 15 573 884 | 18 697 357 | 168 743 689 | 168 743 689 135 176 345 |
| 02 – Accompagnement du changement de l'action publique | | 11 925 000 5 248 879 | 3 000 000 1 416 545 | 275 000 533 942 | | 15 200 000 | 15 200 000 7 199 365 |
| 03 – Conseillers numériques France Services | | | | | | 0 | 0 0 |
| 04 – Renouveau démocratique | | | | | | 0 | 0 0 |
| Total des CP prévus en LFI | 3 500 000 | 111 071 214 | 60 835 291 | 8 537 184 | 0 | 183 943 689 | 183 943 689 |
| Total des CP consommés | 0 | 81 577 040 | 25 993 488 | 16 107 826 | 18 697 357 | | 142 375 711 |

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|------------------|---------------------|---------------------|-----------------|--------------------|
| | Consommées* en 2022 | Ouvertes en 2023 | Consommées* en 2023 | Consommés* en 2022 | Ouverts en 2023 | Consommés* en 2023 |
| Titre 2 – Dépenses de personnel | 0 | 4 600 000 | 0 | 0 | 4 600 000 | 0 |
| Rémunérations d'activité | 0 | 4 600 000 | 0 | 0 | 4 600 000 | 0 |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement | 71 129 425 | 140 686 250 | 87 822 982 | 81 577 040 | 124 960 000 | 87 415 958 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 69 544 425 | 140 686 250 | 73 001 456 | 79 292 040 | 124 960 000 | 72 294 432 |

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| | Consommées* en 2022 | Ouvertes en 2023 | Consommées* en 2023 | Consommés* en 2022 | Ouverts en 2023 | Consommés* en 2023 |
| Subventions pour charges de service public | 1 585 000 | 0 | 14 821 526 | 2 285 000 | 0 | 15 121 526 |
| Titre 5 – Dépenses d'investissement | 37 042 715 | 73 970 000 | 32 536 789 | 25 993 488 | 47 288 000 | 49 418 563 |
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État | 12 204 233 | 200 000 | 2 329 732 | 10 047 603 | 4 000 000 | 10 710 132 |
| Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État | 24 838 482 | 73 770 000 | 11 857 649 | 15 945 885 | 43 288 000 | 20 359 023 |
| Subventions pour charges d'investissement | 0 | 0 | 18 349 408 | 0 | 0 | 18 349 408 |
| Titre 6 – Dépenses d'intervention | 12 601 908 | 83 393 750 | 54 496 554 | 16 107 826 | 74 602 000 | 71 115 867 |
| Transferts aux entreprises | 100 000 | 0 | 60 984 | 60 000 | 0 | 100 984 |
| Transferts aux collectivités territoriales | 108 233 | 0 | 35 999 448 | 108 233 | 0 | 35 805 161 |
| Transferts aux autres collectivités | 12 393 676 | 83 393 750 | 18 436 122 | 15 939 593 | 74 602 000 | 35 209 722 |
| Titre 7 – Dépenses d'opérations financières | 1 766 524 | 0 | -4 695 756 | 18 697 357 | 0 | 9 581 864 |
| Dotations en fonds propres | 1 766 524 | 0 | -4 695 756 | 18 697 357 | 0 | 9 581 864 |
| Total hors FdC et AdP | | 302 650 000 | | | 251 450 000 | |
| Ouvertures et annulations* en titre 2 | | -474 491 | | | -474 491 | |
| Ouvertures et annulations* hors titre 2 | | -29 250 394 | | | +995 146 | |
| Total* | 122 540 572 | 272 925 115 | 170 160 569 | 142 375 711 | 251 970 655 | 217 532 253 |

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|------------------|---------------------|----------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 24/01/2023 | | 1 210 979 | | 677 608 | | | | |
| Total | | 1 210 979 | | 677 608 | | | | |

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 08/03/2023 | | 6 000 000 | | 6 000 000 | | | | |
| Total | | 6 000 000 | | 6 000 000 | | | | |

■ DÉCRETS DE TRANSFERT

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 27/06/2023 | | | | | 63 196 | 3 000 000 | 63 196 | 3 000 000 |
| 20/11/2023 | | | | | 411 295 | 18 138 538 | 411 295 | 2 682 462 |
| Total | | | | | 474 491 | 21 138 538 | 474 491 | 5 682 462 |

■ LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|-------------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 30/11/2023 | | | | | | 15 322 835 | | |
| Total | | | | | | 15 322 835 | | |

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

| | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|----------------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| Total général | | 7 210 979 | | 6 677 608 | 474 491 | 36 461 373 | 474 491 | 5 682 462 |

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP |
| 01 – Fonds pour la transformation de l'action publique | 4 600 000 | 236 900 000 105 492 940 | 241 500 000 105 492 940 | 4 600 000 | 185 700 000 155 623 144 | 190 300 000 155 623 144 |
| 02 – Accompagnement du changement de l'action publique | | 17 050 000 21 922 490 | 17 050 000 21 922 490 | | 17 050 000 19 682 622 | 17 050 000 19 682 622 |
| 03 – Conseillers numériques France Services | | 44 000 000 41 360 000 | 44 000 000 41 360 000 | | 44 000 000 41 360 000 | 44 000 000 41 360 000 |
| 04 – Renouveau démocratique | | 100 000 1 385 139 | 100 000 1 385 139 | | 100 000 866 487 | 100 000 866 487 |
| Total des crédits prévus en LFI * | 4 600 000 | 298 050 000 | 302 650 000 | 4 600 000 | 246 850 000 | 251 450 000 |
| Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP | -474 491 | -29 250 394 | -29 724 885 | -474 491 | +995 146 | +520 655 |
| Total des crédits ouverts | 4 125 509 | 268 799 606 | 272 925 115 | 4 125 509 | 247 845 146 | 251 970 655 |
| Total des crédits consommés | 0 | 170 160 569 | 170 160 569 | 0 | 217 532 253 | 217 532 253 |
| Crédits ouverts - crédits consommés | +4 125 509 | +98 639 037 | +102 764 546 | +4 125 509 | +30 312 893 | +34 438 402 |

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

| | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|-------------|----------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| PLF | 4 600 000 | 296 050 000 | 300 650 000 | 4 600 000 | 244 850 000 | 249 450 000 |
| Amendements | 0 | +2 000 000 | +2 000 000 | 0 | +2 000 000 | +2 000 000 |
| LFI | 4 600 000 | 298 050 000 | 302 650 000 | 4 600 000 | 246 850 000 | 251 450 000 |

Dans un effort de transparence sur les objectifs et les résultats de l'action publique, l'amendement n° 412 du Sénat relatif à la communication sur les résultats locaux de la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) par les préfets a complété la ressource présentée en PLF de 2 M€ en AE et CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En 2023, deux nouvelles actions ont été créées :

- Action 03 - Conseillers Numériques France Services. L'arbitrage budgétaire rendu à l'été 2022 prévoyait effet le portage des crédits relatifs aux conseillers numériques des maisons France Services par le programme 349 à compter de l'exercice 2023.

- Action 04 - Renouveau démocratique. Les actions du Centre Interministériel de la Participation Citoyenne de la DITP ont été mises en œuvre selon les orientations du ministre délégué chargé du Renouveau démocratique.

18 BOP régionaux ont été créés au sein du programme, plaçant les préfets de Région et les SGAR comme responsables des crédits mis à disposition par le responsable de programme.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Reports

Le programme 349 a bénéficié de reports de fonds de concours de 1 210 979 € en AE et de 677 608 € en CP hors titre 2, et d'un report de crédits généraux de 6 M€ en AE et en CP hors titre 2.

Le programme 349 n'est plus concerné par aucune tranche fonctionnelle, et ne présente donc aucun report d'AEANE (autorisations d'engagement affectées non engagées).

Transfert et virement de crédit

La ressource dévolue à l'action 01 « FTAP » a été impactée par trois objets de décrets de transfert au travers des décret n° **2023-511 du 27 juin 2023** et n° **2023-1061 du 20 novembre 2023** :

- Deux transferts de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 682 462 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destiné au financement du projet Aménagement innovant et nouveaux espaces de travail, porté par la direction de l'immobilier de l'État (*dont 3 M€ en première campagne et 2 682 462 € en seconde campagne*) ;

Cette modalité de financement dérogatoire a été exceptionnellement validée à des fins de simplification de l'exécution de l'enveloppe allouée par le FTAP à ce projet spécifique de la DIE, les autres projets cofinancés dans le cadre du FTAP ayant vocation à exécuter les crédits hors titre 2 par délégation de gestion sur le programme 349.

- Deux transferts de crédits de titre 2 d'un montant de 474 491 € en AE et CP à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement du programme d'internalisation des compétences des Laboratoires d'innovation territoriales (*dont 63 196 € en première campagne et 411 295 € en seconde campagne*).

A titre exceptionnel, le programme 349 ne portant lui-même aucun emploi, le FTAP peut être amené à financer des dépenses de personnel à condition stricte qu'elles présentent un caractère temporaire et que leur montant demeure limité.

- Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 15 456 076 € en AE à destination du programme 343 « Plan France Très haut débit » de la mission « Économie », destiné au financement du déploiement des conseillers numériques France Services (*seconde campagne*).

Loi de finances de fin de gestion

La Loi n° **2023-1114 du 30 novembre 2023** de finances de fin de gestion pour 2023 est venue annuler 15 322 835 euros en AE hors titre 2, compte tenu des besoins inférieurs au niveau escompté des porteurs de projets et, notamment, des retards persistants d'exécution des projets financés sur l'enveloppe 2018-2022 n'étant pas encore parvenus à leur terme.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les reports de crédits sur fonds de concours correspondent au reliquat des conventions de financement avec la Caisse des dépôts au titre du programme d'investissement d'avenir (PIA 2).

En 2023, 16 574 euros ont été exécutés en AE et CP afin de solder la convention de financement entre la DGFIP et la DITP au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Transparence » pour la mise en place d'une solution de gestion de rendez-vous et de la relation aux usagers.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

| | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| Mise en réserve initiale | 23 000 | 14 902 500 | 14 925 500 | 23 000 | 12 342 500 | 12 365 500 |
| Surgels | 0 | 2 980 500 | 2 980 500 | 0 | 2 468 500 | 2 468 500 |
| Dégels | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année) | 23 000 | 17 883 000 | 17 906 000 | 23 000 | 14 811 000 | 14 834 000 |

Une réserve de précaution de 14 925 500 € en AE et 12 365 500 € en CP a été appliquée au niveau programme pour les crédits Hors Titre 2, et de 23 000 € en AE et CP pour les crédits de Titre 2.

Les montants arrêtés pour le programme suite au surgel en mai 2023 ont été de 2 980 500 € en AE et de 2 468 500 € en CP.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2023 | CP 2023 |
|---|---|
| AE ouvertes en 2023 * (E1) 268 799 606 | CP ouverts en 2023 * (P1) 247 845 146 |
| AE engagées en 2023 (E2) 170 160 569 | CP consommés en 2023 (P2) 217 532 253 |
| AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0 | dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 116 443 533 |
| AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 98 639 037 | dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 101 088 720 |

RESTES À PAYER

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 146 812 427 | | | | |
| Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 41 765 | | | | |
| Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 146 854 192 | – | CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 116 443 533 | = | Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 30 410 659 |
| AE engagées en 2023 (E2) 170 160 569 | – | CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 101 088 720 | = | Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 69 071 849 |
| | | | | Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 99 482 508 |
| | | | | Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 68 573 815 |
| | | | | Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 30 908 693 |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer sur le programme 349 s'élèvent à 99,5 M€ fin 2023, dont l'essentiel concerne le FTAP.

De façon générale, les dépenses de la DITP hors FTAP ont vocation à être payées au plus tard l'année suivant celle de leur engagement. Les dépenses déconcentrées introduites en 2023 ne font pas exception, bien qu'elles soient intervenues pour l'essentiel qu'en toute fin d'exercice 2023.

Concernant le FTAP, il en sera de même pour la plupart des engagements non soldés à la fin 2023, en particulier pour des projets tels que Numérique en détention (NED), la facturation électronique ou des projets liés à la procédure pénale numérique (PPN) présentant d'importants montants engagés non soldés fin 2023 mais qui arrivent en phase d'achèvement en 2024.

Le montant des CP 2024 mobilisés pour solder les engagements antérieurs au 31/12/2023 est ainsi estimé à 68,6 M€. Une partie des restes à payer du FTAP à la fin 2023 n'aura toutefois pas vocation à être payée en 2024, eu égard au caractère pluriannuel des projets.

Justification par action

ACTION

01 – Fonds pour la transformation de l'action publique

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|----------------------------|----------------------------|--|---------------------|----------------------------|--|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> | | | | | | |
| <i>Réalisation</i> | | | | | | |
| 01 – Fonds pour la transformation de l'action publique | 4 600 000 | 236 900 000 105 492 940 | 241 500 000 105 492 940 | 4 600 000 | 185 700 000 155 623 144 | 190 300 000 155 623 144 |

L'action 01 porte les crédits du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP), créé en 2018 avec une dotation initiale de 700 M€ de 2018 à 2022 et renouvelé en 2023 avec une deuxième enveloppe de 330 M€ de 2023 à 2027.

Les dépenses hors titre 2 s'élèvent à 105 492 940 € en AE et 155 623 144 € en CP. En titre 2, 474 491 € ont été transférés pour exécution au programme 354 pour les dépenses de personnel des laboratoires d'innovation territoriaux.

La sous-exécution des crédits par les porteurs des projets sur les exercices antérieurs fait l'objet d'un constat partagé, mais le début de rattrapage est notable fin 2023, exercice pour lequel l'atterrissage a été réalisé selon la programmation actualisée. Un retard d'exécution n'est pas nécessairement synonyme de moindre intérêt du projet ou de moindres économies escomptées, dans la mesure où plusieurs projets ont pu voir leur calendrier, incompressible pour des raisons réglementaires ou exogènes, intégralement décalé (ex : crise sanitaire) ou ont été contraints à différer des engagements fin 2021 et fin 2022 faute de disponibilité de crédits en fin de gestion.

La programmation pluriannuelle du FTAP, sur un portefeuille de 149 projets, a pu bénéficier, à titre exceptionnel, de reports de crédits sur les projets qui avaient pris du retard. Ce dispositif dérogatoire était ouvert jusqu'en 2022 et n'a pas été reconduit. Les contrats de transformation comportent à présent une dimension temporelle afin de garantir le pilotage des crédits et la maturité des projets sélectionnés. L'ouverture importante de crédits en AE en 2023, pour moitié environ sur chacune des deux enveloppes du FTAP, avait vocation à permettre la couverture à la fois des retards accumulés sur les précédents exercices et les dépenses des nouveaux projets.

L'étoffement de l'équipe du FTAP en 2023 a permis de mettre en œuvre une revue complète des projets. Avec des reports de crédits non garantis, les co-financements des projets ne pourront pas être assurés sur le P349 s'ils s'écartent de la séquence des dépenses prévue dans leur contrat de transformation. De surcroît, il a été indiqué aux porteurs de projet que les crédits demandés pour une mise à disposition mais non consommés seraient réputés perdus pour le projet au même titre qu'ils le sont pour le programme en fin de gestion faute de report.

Dans le cadre de ce resserrement du suivi des projets entrepris par la DITP, des reprises de crédits ont été décidées pour des montants significatifs en 2023 et 2024. Ainsi, le Comité d'Investissement du FTAP tenu le 23 mai 2023 a entériné le retrait des crédits de trois projets pour un total de 12 M€. Les comités d'investissement ont poursuivi cette démarche et ont retiré le solde des crédits attribués à 4 projets complémentaires pour 11,5 M€. Cet effort se poursuit avec l'identification de près de 30 M€ de crédits fin 2023 dont la reprise a été arbitrée au 1^{er} trimestre 2024.

A la fin de l'exercice 2023, l'exécution cumulée des crédits sur le FTAP s'élève à 638,69 M€ en AE et 548,84 M€ en CP (dont 9,68 M€ de transfert HT2 et 4,96 M€ de transferts en T2). La programmation cumulée de 2018 à 2023 inscrite dans les contrats de transformation, nette des reprises de crédits notifiées avant la

fin 2023, s'élève à 725,52 M€ en AE et 705,94 M€ en CP, portant le taux d'exécution à 88 % en AE et 84 % en CP.

Il est important de rapporter l'exécution aux annuités des contrats de transformation sensées être passées, et non aux montants totaux des projets dont une partie est programmée sur des exercices ultérieurs. Ainsi, les taux d'exécution des annuités 2018 à 2023 des contrats de transformation des projets de l'enveloppe 1 (2018-2022) s'élèvent à 93 % en AE et 83 % en CP, notamment grâce à plus de 50 M€ de paiements en décembre 2023 et à des reprises de crédits notifiées en 2023 ou identifiées, bien qu'actées définitivement début 2024, sur des projets achevés en laissant un reliquat (non redéployable hors du périmètre du contrat de transformation) ou arrêtés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 2 : Dépenses de personnel | 4 600 000 | | 4 600 000 | |
| Rémunérations d'activité | 4 600 000 | | 4 600 000 | |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | 125 946 250 | 63 707 552 | 110 220 000 | 65 707 264 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 125 946 250 | 54 193 132 | 110 220 000 | 55 892 844 |
| Subventions pour charges de service public | | 9 514 420 | | 9 814 420 |
| Titre 5 : Dépenses d'investissement | 71 970 000 | 28 074 676 | 45 288 000 | 45 251 165 |
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État | 200 000 | 2 055 109 | 4 000 000 | 10 604 132 |
| Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État | 71 770 000 | 7 670 159 | 41 288 000 | 16 297 625 |
| Subventions pour charges d'investissement | | 18 349 408 | | 18 349 408 |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention | 38 983 750 | 18 406 468 | 30 192 000 | 35 082 851 |
| Transferts aux collectivités territoriales | | 242 773 | | 278 773 |
| Transferts aux autres collectivités | 38 983 750 | 18 163 695 | 30 192 000 | 34 804 078 |
| Titre 7 : Dépenses d'opérations financières | | -4 695 756 | | 9 581 864 |
| Dotations en fonds propres | | -4 695 756 | | 9 581 864 |
| Total | 241 500 000 | 105 492 940 | 190 300 000 | 155 623 144 |

Bien que le FTAP constitue un fonds d'investissement, son profil d'exécution par titre budgétaire en 2023 présente essentiellement des dépenses de fonctionnement pour 63,7 M€ en AE et 65,7 M€ en CP (soit 60 % et 42 % des dépenses totales en 2023), puis des dépenses d'investissement pour 28,1 M€ en AE et 45,3 M€ en CP (soit 27 % et 29 % des dépenses totales), et enfin des dépenses d'intervention pour 18,4 M€ en AE et 35,1 M€ en CP (soit 17 % et 23 % des dépenses totales) et d'opérations financières pour -4,7 M€ en AE et 9,6 M€ en CP (soit -4 % et 6 % des dépenses totales).

Le total négatif d'engagements en T7 résulte de la rectification d'erreurs d'imputations.

Les sous-sections suivantes présentent l'exécution 2023 des crédits sur le FTAP par titre budgétaire, en précisant les dépenses par ministère bénéficiaire et projets lauréats.

Dépenses de fonctionnement (63,6 M€ en AE et 65,7 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement du FTAP correspondent à 60 % des engagements et 42 % des paiements en 2023.

Elles ont été pour l'essentiel exécutées sur les UO ministérielles par les services centraux dans le cadre de plus de 80 projets (62,23 M€ en AE et 59,54 M€ en CP) mais aussi en services déconcentrés (1,42 M€ en AE et 6,13 M€ en CP).

Les dépenses de titre 3 exécutées sur les UO ministérielles ont concerné les ministères et projets listés ci-après pour les montants suivants :

- Ministère en charge de l'agriculture : refonte du SI de la PAC (0,3 M€ en CP) ;
- Ministère des armées : l'outillage capacitaire renforcé (2,6M en AE et 1,8 M€ en CP) et la maison numérique pour les blessés et les familles (118 k€ en CP) ;
- Ministère de la culture : les projets « Transformation de l'Opéra de Paris », « Simplification des démarches et amélioration de l'expérience usagers et agents » et « Collectif Objets » pour un total de 3,9 M€ en AE et 3 ,5 M€ en CP ;
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : le registre de l'état-civil numérique (RECE) pour 0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ;
- Ministère en charge de l'Éducation nationale : les projets InserJeunes, Digital workplace, Plateforme RPA et Parcours flexible en licence pour un total de 2,3 M€ en AE et 1,8 M€ en CP ;
- Ministère de la transformation et de la fonction publiques : les projets de Lean déconcentré (0,6 M€ en AE et en CP) et de sciences comportementales (52 k€ en AE et 0,7 M€ en CP) ;
- Ministère en charge de la santé et des solidarités : les projets d'allocation ressources ARS et de Mutualisation, dématérialisation et informatisation des procédures visant la protection et l'emploi des enfants âgés de moins de seize dans le spectacle en Île-de-France pour un total de 0,7 M€ en AE et 89 k€ en CP ;
- Ministère en charge de l'écologie et des territoires : le portail Démarches plaisir (3 k€ en AE et 109 k€ en CP), la création d'un observatoire de l'artificialisation des sols (3,76 M€ AE/CP), Sit@del (0,3 M€ AE/CP), Histologe (369 k€ en AE et 171 k€ en CP), le système d'information SIAO (1,4 M€ en AE), la résorption des bidonvilles (0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP) et l'espace numérique maritime su SG de la mer (0,5 M€ en AE et 0,14 M€ en CP) ;
- Ministère de la justice : les projets relatifs à la procédure pénale numérique (PPN) pour 2,3 M€ en AE et 8,3 M€ en CP, le projet Numérique en détention pour 7,5 M€ en AE, et le projet ATIGIP 360° pour 2,5 M€ en AE et 2,1 M€ en CP ;
- Ministère de l'Intérieur et des outre-mer : le projet SECOURIR de l'ANCS (2,3 M€ AE/CP), la transformation de la police technique et scientifique (1,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP), Cloud Gen 2 (2,4 M€ en AE et 0,23 M€ en CP), France Identité Numérique (3,7 M€ en AE et 3,9 M€ en CP), Géopol NG (0,26 M€ en CP), M@ GRH (4,1 M€ en AE et 4,3 M€ en CP), le système d'information des contrats plan État-région (0,3 M€ AE/CP), Estève et RenoïRH (pour un montant global de 1 M€ AE/CP), LabMinnoV (0,4 M€ AE/CP), MaProcuration (0,56 M€ en AE), NEO 2 (1,3 M€ en AE et 1,9 M€ en CP), le système d'information « Transport exceptionnel » (100 k€ en AE) et le projet HIPE de l'OFII (1 M€ AE/CP) ;
- Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique : 12 projets portés par la DGFiP pour un total de 3,2 M€ en AE et 6,7 M€ en CP (Datalake et API Management, Foncier innovant, Infinoé (Infocentre des établissements publics nationaux), Nouveau réseau DGFiP, Ciblage Fraude (CFVR), Dématérialisation des déclarations foncières des propriétés bâties, PILAT, Facturation électronique, Ficoba 3, ROC SP (Recouvrement optimisé des créances du secteur public), Unification du recouvrement fiscal, Transfert liquidation taxe urbanisme), 4 projets portés par la DGDDI pour 2,2 M€ en AE et 3,8 M€ en CP (Datacenter, Développement des données en Douane « 3D », Télémac et le point de contact numérique aux frontières), 2 projets portés par la MFR (portail commun du recouvrement, puis PortailPro.gouv) pour 3,9 M€ en AE et 4,4 M€ en CP, ainsi que le projet de transformation numérique de la commande publique porté par la DAJ avec le concours de l'AIFE et de la DAE (175 k€ en AE et 350 k€ en CP), le projet Métrologie de la DGE (144 k€ en AE et 134 k€ en CP), le projet MENTOR de la DGAFP (185 k€ en AE et 234 k€ en CP), le projet Contrôles DGCCRF (177 k€ en AE et 264 k€ en CP) le projet RenoïRH paie DSN (0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) et le concentrateur d'excellence de la DITP (120 k€ en AE et 784 k€ en CP).
- Services du Premier ministre, le projet de design système de l'État (1 M€ en AE/CP) ;

- Et via les guichets thématiques de la DINUM financés sur le FTAP, 2,3 M€ en AE et 0,27 M€ en CP.

Les dépenses de titre 3 exécutées en déconcentré ont concerné pour une majeure partie l'apurement par décaissement de 3,86 M€ de restes à payer sur l'accompagnement de la réforme de l'OTE (et par retrait d'engagements antérieurs pour 138 k€), ainsi que les dépenses du FTAP déconcentré (0,8 M€ en AE et 0,3 M€ en CP) et le projet Cap 2030 des pays de Loire (268 k€ en AE et 359 k€ en CP) ainsi qu'une dizaine d'autres projets bénéficiant de crédits sur le FTAP national mais exécutés en déconcentré.

Il est enfin à noter quelques erreurs d'imputation mal corrigées parmi les dépenses déconcentrées hors-FTAP, et donc saisies à tort sur l'action 1 mais qui relèvent de la communication sur les politiques prioritaires du gouvernement (PPG) et auraient dû être rattachées à l'action 2, pour 58 624 € en AE et 29 191 € en CP.

Dépenses d'investissement (28,1 M€ en AE et 43,3 M€ en CP)

Les dépenses d'investissement du FTAP correspondent à plus du quart de l'exécution des crédits en 2023 et ont concerné plus de 50 projets en autorisations d'engagement et/ou crédits de paiement, dont 40 sur le seul périmètre des administrations centrales.

Les dépenses d'investissement sur les projets portés en administration centrale ont été exécutées sur les unités opérationnelles ministérielles suivantes :

- Ministère en charge de l'agriculture : projet Forêt 4.0 porté par l'ONF (0,81 M€ AE/CP).
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : projets de registre de l'état civil numérique (RECE) 1 et 2 (0,26 M€ en AE et 0,33 M€ en CP).
- Ministère en charge de l'Éducation nationale : projet de plateforme RPA (64 k€ AE/CP) et projet SI décrochage scolaire (0,5 M€ AE/CP), ainsi que projet d'API scolarité via le guichet DATA de la DINUM (95 k€ en AE et 40 k€ en CP).
- Ministère de la justice : projets liés à la procédure pénale numérique (PPN) pour 1,3 M€ en AE et 0,35 M€ en CP et Prison expérimentale (5,7 M€ en CP).
- Ministère en charge de l'écologie et des territoires : Sit@del (661 k€ en AE et 203 k€ en CP), l'Amélioration grâce à l'IA de la sécurité de la navigation maritime (0,6 M€ en CP), la prévention des impayés locatifs (44 k€ en CP) et la résorption des bidonvilles (31 k€ en CP).
- Ministère de l'intérieur, 9 projets :
 - France Identité Numérique (FIN - 13,5 M€ AE/CP) ;
 - le projet « SECOURIR » de l'ANCS (3,72 M€ AE/CP) ;
 - le projet « RDV Mairie » de l'ANTS (360 k€ AE/CP) ;
 - Formation des conducteurs d'engin via simulateurs informatiques dynamiques, porté par le Service Militaire Adapté (SMA) pour 1,2 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) ;
 - La transformation de la police technique et scientifique (126 k€ en AE et 221 k€ en CP) ;
 - M@ GRH 2020-2024 (77 k€ en AE et 620 k€ en CP) ;
 - Le système d'information « Transport exceptionnel » (538 k€ en AE et 133 k€ en CP) ;
 - Cloud Gen 2 (489 k€ en AE et 325 k€ en CP) ;
 - NEO 2 (261 k€ en AE et 414 k€ en CP).
- Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique : 18 projets, dont 10 portés par la DGFIP pour 2,7 M€ en AE et 10,99 M€ en CP (Datalake, nouveau réseau DGFIP, CFVR, dématérialisation des déclarations foncières, PILAT, FICOBA 3, RocSP, l'unification du recouvrement fiscal, le transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme, la facturation électronique), 4 portés par la DGDDI pour 88 k€ en AE et 1124 k€ en CP (Datacenter, Développement de la Donnée en Douane « 3D », Télémac et le point de contact unique aux frontières), 2 portés par la MFR (portail commun du recouvrement, puis PortailPro.gouv) pour 73 k€ en AE et 421 k€ en CP ainsi que le projet de transformation numérique de la commande publique porté par la DAJ avec le concours de l'AIFE et de la DAE (0,5 M€ en AE et 1 M€ en CP) et l'amélioration de l'information financière de l'État portée par l'AIFE (0,42 M€ en CP).

D'autres dépenses d'investissement ont été exécutées en services déconcentrés dans le cadre de projets liés à l'accompagnement de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) pour plus de 2,4 M€ en CP (et des retraits d'engagements antérieurs de près de 79 k€), dans le cadre du FAP déconcentré (117 k€ d'AE en Corse dans le cadre du projet de réimplantation de la DSIC 2A sur un seul site au lieu de 3 actuellement), ou encore dans le cadre de projets sélectionnés au titre du FTAP national mais exécutés en déconcentré pour 70 k€ en AE et 200 k€ en CP (FTAP Convergence en Bretagne, Ligne directe France services en Charente, le pôle de l'État bisontin en Bourgogne-Franche-Comté ou encore Cap 2030 en pays de Loire)

Dépenses d'intervention (18,4 M€ en AE et 35,1 M€ en CP)

Les dépenses d'intervention constituent une modalité d'exécution des crédits du FTAP pour les projets portés par des établissements publics, hors budget de l'État. Pour ce faire, des crédits sont mis à disposition de l'UO ministérielle du FTAP et les secrétariats généraux des ministères de tutelle de ces établissements publics procèdent aux versements.

En 2023, les versements en T6 ont porté aussi bien sur des autorisations d'engagement que des crédits de paiement pour la plupart des projets concernés, et uniquement en CP pour 5 versements dont les engagements étaient intervenus sur les exercices antérieurs.

Ils ont concerné le financement de 21 projets, dont 14 portés par des établissements publics placés sous tutelle ministérielle et 7 par des établissements publics placés sous tutelle déconcentrée.

Les 14 projets ont été portés sous la tutelle des 6 ministères suivants :

- Ministère en charge de l'agriculture :
 - projet « Calypso » du CNOV (0,93 M€ en AT et 0,47 M€ en CP) ;
 - projet « CartoBio » porté par l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, financé via le guichet « Exploitation et valorisation des données » de la DINUM sur le FTAP (166 k€ en AE et en CP, projet doté de 227 267 € AE/CP au total).
- Ministère des armées : projet « Cartonaute » du SHOM (0,21 M€ en CP).
- Ministère de la culture : projet de « Plateforme de données ARCHIPEL » de l'INRAP (0,65 M€ en AE et en CP).
- Ministère en charge de l'Éducation nationale :
 - « Parcours flexibles en licence » porté par la DGSIP (4,75 M€ en AE et en CP) ;
 - « Inserjeunes » porté par la DINUM (0,08 M€ en AE et en CP) ;
 - « EASI Lab » porté par l'Université de Bordeaux (1 M€ en CP) ;
 - « Développement d'une solution automatisée d'aide et d'assistance à la correction d'épreuves d'expression écrite en langue française », porté par France Éducation International (0,09 M€ en CP).
- Ministère en charge de la santé et des solidarités :
 - « Health Data Hub » (4,4 M€ en AE et en CP) ;
 - « Rénovation des offres particulières CESU - Paje » (2,1 M€ en AE et en CP).
- Ministère en charge de l'écologie et des territoires :
 - « LIDAR Haute Définition » de l'IGN (14 M€ en CP) ;
 - « CEREM'Avenir » du CEREMA (2,7 M€ en CP) ;
 - « Lancement d'un challenge inter-administration d'économie d'énergie CUBE.État » du CEREMA (5,4 M€ en AE et 3,4 M€ en CP) ;
 - projet « Impact CO2, le site internet qui vulgarise et valorise les données environnementales de l'ADEME », porté par l'ADEME, et financé via le guichet « Exploitation et valorisation des données » de la DINUM sur le FTAP (193 k€ en AE et en CP).

Les 7 projets d'établissements publics sous tutelle déconcentrée ont été portés sous la tutelle des Secrétariats Généraux pour les Affaires Régionales (SGAR) suivants :

- SGAR de Bretagne pour le projet de « Déploiement et continuité de la démarche PORTREA en Bretagne » (50 k€ en AE et en CP) retenu au titre de l'enveloppe du FTAP déconcentré ouverte en 2023, du projet « Trans@te » (36 k€ en AE et en CP) et pour le financement de dépenses au sein du Ti Lab (202 k€ en AE et en CP en hors titre 2) ;
- SGAR des Pays de la Loire pour le projet « Cap 2030 » (5 k€ en AE et en CP) ;
- SGAR des Hauts-de-France pour le projet « Dématérialisation et responsabilité sociétale intégrée en Hauts-de-France » (132 k€ en AE et en CP) ;
- SGAR de Guyane (DGCAT) pour le projet « Plateforme d'appui Guyane » (257 k€ en AE et 293 k€ en CP) ;
- SGAR de Martinique pour le projet de « Revue des missions pour la préfecture et le SGC de Martinique (Phase 1) » (18,3 k€ en AE et en CP) retenu pour un total de 54 k€ au titre de l'enveloppe du FTAP déconcentré ouverte en 2023.

Enfin, suite à des erreurs d'imputations sur les exercices antérieurs, le versement de crédits au projet HIPE porté par l'OFII a nécessité une rectification d'imputation se traduisant par un retrait de crédits antérieurement engagés en T6 pour 0,93 M€ et finalement versés en T3.

Dépenses d'opérations financières (-4,7 M€ en AE et 9,6 M€ en CP)

Les dépenses d'opérations financières constituent une modalité d'exécution des crédits du FTAP pour les projets portés par des établissements publics, hors budget de l'État. Pour ce faire, des crédits sont mis à disposition de l'UO ministérielle du FTAP et les secrétariats généraux des ministères de tutelle de ces établissements publics procèdent aux versements.

En 2023, les versements en T7 ont porté uniquement sur des crédits de paiement, les engagements étant intervenus sur des exercices antérieurs.

Ils ont concerné le financement de 5 projets portés par des établissements publics placés sous la tutelle des ministères suivants :

- Ministère en charge de l'écologie et des territoires : projet Géo-plateforme de l'IGN (2,5 M€ en CP), projet CEREM'Avenir du CEREMA (1,2 M€ en CP),
- Ministère de l'Intérieur et des outre-mer : projet HIPE de l'OFII (1,06 M€ en CP)
- Ministère en charge de l'agriculture : Refonte du système d'information de la PAC de l'ASP (4,05 M€ en CP),
- Ministère de la culture : projet MISAOA de la BNF (0,8 M€ en CP).

A la suite d'erreurs d'imputations sur les exercices antérieurs, le versement de crédits au projet France Identité Numérique porté par le MIOM a nécessité une rectification d'imputation se traduisant par un retrait de crédits antérieurement engagés en T7 et finalement versés en T6 pour 4,615 M€. De même pour 0,08 M€ de T7 ayant fait l'objet d'un retrait pour versement finalement en T3 dans le cadre du projet HIPE de l'OFII.

ACTION

02 – Accompagnement du changement de l'action publique

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|----------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> | | | | | | |
| <i>Réalisation</i> | | | | | | |
| 02 – Accompagnement du changement de l'action publique | | 17 050 000 21 922 490 | 17 050 000 21 922 490 | | 17 050 000 19 682 622 | 17 050 000 19 682 622 |

En 2023, la consommation en AE (21,9 M€) et en CP (19,7 M€) sur l'action 02 est répartie entre différentes activités de la manière suivante :

Tout d'abord, des projets mis en œuvre par la DITP (11,3 M€ en AE et 11,4 M€ en CP), consistant principalement en des prestations intellectuelles externalisées dans les domaines d'intervention de la DITP (appuis ponctuels ou expertises complémentaires), au bénéfice des administrations pour les accompagner dans leurs transformations (sciences comportementales, design, études barométriques, stratégie et organisation).

Une partie des reports généraux ont été fléchés à hauteur de 3 M€ en AE et CP pour soutenir financièrement l'ANCT dans le cadre du programme France Services (audits de qualité de 900 France Services, actions de formation des agents France Services, consolidation du système d'information).

Dans le cadre du Plan de protection des agents publics présenté le 18 septembre 2023 par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, des dispositifs de sécurisation ont été financés par le responsable de programme sous la forme de délégations aux préfets de région (2,9 M€ en AE et 1,3 M€ en CP).

Des dépenses dites de « support » (0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) ont servi aux équipes de la mission communication pour la production récurrente de contenus, ou pour certains besoins spécifiques au secrétariat général (commandes de matériel par exemple).

Les plateformes numériques (8,4 M€ en AE et 6,8 M€ en CP) ont représenté un poste de dépenses important pour la DITP en 2023 (PILOTE et plateforme Services Publics+). Ces dépenses consistaient essentiellement en des prestations intellectuelles en informatique (développements, hébergement, sécurité des systèmes d'information).

Les préfets ont exécuté pour leur part 1,5 M€ en AE et 0,9 M€ en CP pour valoriser la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) et leurs résultats, notamment au travers du baromètre de l'action publique, conformément aux objectifs de l'amendement n° 412 voté en LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | 14 640 000 | 16 649 728 | 14 640 000 | 14 761 644 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 14 640 000 | 13 642 622 | 14 640 000 | 11 754 538 |
| Subventions pour charges de service public | | 3 007 106 | | 3 007 106 |
| Titre 5 : Dépenses d'investissement | 2 000 000 | 4 462 113 | 2 000 000 | 4 167 398 |
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État | | 274 623 | | 106 000 |
| Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État | 2 000 000 | 4 187 490 | 2 000 000 | 4 061 398 |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention | 410 000 | 810 649 | 410 000 | 753 579 |
| Transferts aux entreprises | | 60 984 | | 100 984 |
| Transferts aux collectivités territoriales | | 659 297 | | 429 011 |
| Transferts aux autres collectivités | 410 000 | 90 367 | 410 000 | 223 585 |
| Total | 17 050 000 | 21 922 490 | 17 050 000 | 19 682 622 |

Les dépenses de fonctionnement représentent la plus grande partie des crédits exécutés sur cette action (16,7 M€ en AE et 14,8 M€ en CP). Celles-ci comprennent les dépenses liées à la mise en œuvre de projets de la DITP, y compris pour les plateformes informatiques (hors dépenses immobilisables) et les dispositifs déconcentrés. De plus, une subvention pour charges de service public a été versée à l'ANCT pour 3 M€ dans le cadre du programme France Services (cf. supra).

Les dépenses d'investissement (4,5 M€ en AE et 4,2 M€ en CP) portent pour l'essentiel sur le développement d'évolutions en continu pour les plateformes numériques de la DITP (2,4 M€ en AE pour la plateforme Services Publics+ et 1,8 M€ en AE pour PILOTE en immobilisations incorporelles). Le reste des investissements ont été imputés en immobilisations corporelles pour certaines dépenses exécutées en administrations déconcentrées dans le cadre du Plan de protection des agents publics (0,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP).

Les dépenses d'intervention de la DITP (100 k€ en AE et 280 k€ en CP) concernent des subventions versées dans le cadre de partenariats avec plusieurs acteurs de la transformation et de l'innovation publique, parmi lesquels des associations (la 27e Région, l'Institut Paul Delouvrier) et un établissement de recherche (École Nationale Supérieure de Création Industrielle). **D'autres dépenses d'intervention ont été réalisées en administrations déconcentrées** sous forme de transfert dans le cadre du Plan de protection des agents publics (710 k€ en AE et 474 k€ en CP), afin de soutenir les collectivités territoriales hébergeant des espaces France Services notamment.

ACTION

03 - Conseillers numériques France Services

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------|------------|---------------------|---------------|------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> | | | | | | |
| <i>Réalisation</i> | | | | | | |
| 03 – Conseillers numériques France Services | | 44 000 000 | 44 000 000 | | 44 000 000 | 44 000 000 |
| | | 41 360 000 | 41 360 000 | | 41 360 000 | 41 360 000 |

La ressource initiale était de 44 M€ en AE et CP ouverts en LFI 2023. Après application de la réserve de niveau programme de 5 % (2,2 M€) et du surgel (0,44 M€), la ressource était alors portée à 41,36 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|-------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | | 6 262 623 | | 6 262 623 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | | 3 962 623 | | 3 962 623 |
| Subventions pour charges de service public | | 2 300 000 | | 2 300 000 |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention | 44 000 000 | 35 097 377 | 44 000 000 | 35 097 377 |
| Transferts aux collectivités territoriales | | 35 097 377 | | 35 097 377 |
| Transferts aux autres collectivités | 44 000 000 | | 44 000 000 | |
| Total | 44 000 000 | 41 360 000 | 44 000 000 | 41 360 000 |

Conformément à la convention de mandat du 9 novembre 2023 relative au dispositif des Conseillers numériques France Services, une dotation de 39 M€ a été allouée à la Caisse des dépôts et consignations. Cette dotation s'est répartie entre des dépenses de fonctionnement d'une part, à hauteur de 4 M€ pour les formations et crédits opérationnels RH, et des subventions d'autres part, à hauteur de 35 M€, destinées aux structures accueillantes des conseillers numériques.

Afin de soutenir les missions d'outillage et d'animation nationale nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif, une subvention exceptionnelle pour charges de service public pour un montant 2,3 M€ a été attribuée à l'ANCT au titre de l'année 2023.

ACTION

04 – Renouveau démocratique

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--------------------------------------|----------------------------|---------------|------------------|---------------------|---------------|----------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> | | | | | | |
| <i>Réalisation</i> | | | | | | |
| 04 – Renouveau démocratique | | 100 000 | 100 000 | | 100 000 | 100 000 |
| | | 1 385 139 | 1 385 139 | | 866 487 | 866 487 |

Les reports généraux ont été fléchés à hauteur de 3 M€ sur l'action « Renouveau démocratique ». Plusieurs postes de dépense ont été financés sur cette action (1,4 M€ en AE et 0,8 M€ en CP) :

- Développement et maintenance d'outils numériques ;
- Accompagnement de démarches de participation citoyenne.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|-------------------------------|------------------|-------------------------------|----------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | 100 000 | 1 203 079 | 100 000 | 684 427 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 100 000 | 1 203 079 | 100 000 | 684 427 |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention | | 182 060 | | 182 060 |
| Transferts aux autres collectivités | | 182 060 | | 182 060 |
| Total | 100 000 | 1 385 139 | 100 000 | 866 487 |

Les dépenses de fonctionnement de 2023 (1,2 M€) pour cette action ont porté sur :

- Le développement de l'application Agora en quelques mois en collaboration avec la DINUM et ouverte au grand public à l'automne 2023 (657 k€) ;
- L'organisation, la modération et l'analyse détaillée de consultations citoyennes en ligne (478 k€ ; exemples de thématiques : stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neuro-développement, réforme de la politique de la ville, financement de la transition écologique) ;
- La maintenance et l'hébergement du site Internet participation-citoyenne.gouv.fr (60 k€).

Les dépenses d'intervention (0,2 M€) correspondent au versement de la cotisation annuelle de la France au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO).

| Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense | Réalisation 2022 | | Prévision LFI 2023 | | Réalisation 2023 | |
|--|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Transferts | | | | | | 91 500 |
| OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104) | | | | | 2 068 854 | 2 068 854 |
| Subventions pour charges de service public | | | | | 1 012 657 | 1 012 657 |
| Dotations en fonds propres | | | | | 1 056 197 | 1 056 197 |
| Universités et assimilés (P150) | 30 000 | 1 358 313 | | | | 1 041 699 |
| Transferts | 30 000 | 1 358 313 | | | | 1 041 699 |
| Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150) | 117 942 | 117 942 | | | | |
| Transferts | 117 942 | 117 942 | | | | |
| Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150) | | | | | 80 353 | 80 353 |
| Transferts | | | | | 80 353 | 80 353 |
| ANR - Agence nationale de la recherche (P172) | 3 329 216 | 3 329 216 | | | 4 370 162 | 4 370 162 |
| Transferts | 3 329 216 | 3 329 216 | | | 4 370 162 | 4 370 162 |
| Communautés d'universités et d'établissements (P150) | | | | | 480 000 | 480 000 |
| Subventions pour charges de service public | | | | | 480 000 | 480 000 |
| CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172) | 600 000 | 600 000 | | | | |
| Transferts | 600 000 | 600 000 | | | | |
| CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172) | | 1 717 500 | | | | |
| Dotations en fonds propres | | 127 500 | | | | |
| Transferts | | 1 590 000 | | | | |
| IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190) | | 695 000 | | | | |
| Transferts | | 695 000 | | | | |
| Total | 4 177 158 | 25 998 304 | | | 45 364 928 | 70 403 924 |
| Total des subventions pour charges de service public | | 700 000 | | | 15 007 027 | 15 307 027 |
| Total des dotations en fonds propres | | 16 930 833 | | | 1 056 197 | 9 581 864 |
| Total des transferts | 4 177 158 | 8 367 471 | | | 10 952 296 | 27 165 625 |
| Total des subventions d'investissement | | | | | 18 349 408 | 18 349 408 |

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.